

Fusion en vue entre deux cabinets

Olifan Group et Axios ont annoncé leur projet de rapprochement. Le nouvel ensemble pèsera plus de 1 milliard d'euros d'encours.

Olifan Group et Axios ont amorcé un projet de rapprochement. Le nouvel ensemble verrait le jour le 1^{er} janvier et représenterait une centaine de collaborateurs et associés, plus de 10 000 clients (plus de 6 000 chez Olifan et 3 900 pour Axios), douze implantations (onze dans l'Hexagone et une en Suisse, à Genève) et 1 Md€ d'encours (300 M€ pour Axios et 700 M€ pour Olifan).

→ Des expertises complémentaires

« Comme dans toutes les opérations de fusion passées, ce rapprochement repose sur des valeurs communes de conseil de long terme et humaines, annonce Patrick Levard, partner-fondateur d'Olifan Group. Nous avons identifié plusieurs

complémentarités, tant sur le plan géographique que métier. Axios est basé à Annecy, Grenoble et Genève, où nous n'étions pas présents, tandis que nous renforçons notre bureau de Paris et d'Aix. Axios nous apporte son savoir-faire sur l'international, avec leur équipe spécialisée sur l'expatriation, et en matière de prévoyance collective sur les TNS et grands comptes, ce qui va nous permettre d'enrichir les audits patrimoniaux de nos clients. »

A ce jour, Olifan Group, créé en 2014 de la fusion de cabinets, est présent dans neuf régions pour un chiffre d'affaires de 7 M€ en 2017. L'an passé, la société avait fusionné avec les cabinets RD Patrimoine et Ader Entreprises, et signé des partenariats stratégiques avec Carmin et BDO. Notons également qu'Olifan devrait annoncer un rapprochement avec une société de gestion.

De son côté, Axios a été créée en 1998 par trois CGP à Annecy et est implantée dans le Sud-Est, à Genève et à Paris. Elle compte vingt collaborateurs et quinze associés, et a réalisé un chiffre d'affaires

de 5 M€ l'an passé. Son montant des cotisations en prévoyance et retraite atteint 11 M€. « Nous sommes convaincus que le marché de la gestion de patrimoine va évoluer de manière importante dans les trois à cinq prochaines années en raison d'une plus grande complexité d'exercice, tant en termes de compétences à maîtriser que sur le plan réglementaire, analyse Bruno Petit, président du groupe Axios. Si nous avons réfléchi à nous développer davantage de manière organique afin d'absorber l'accroissement de nos coûts, nous avons choisi de fusionner avec Olifan, une société en pleine croissance qui nous ressemble, car plaçant l'humain au centre de ses préoccupations. En assemblant nos compétences, nous aborderons le patrimoine de nos clients de manière encore plus transversale. Nous apportons notre expertise, notamment en matière de protection sociale, en courtage d'assurance collective sur l'entreprise, la prévoyance des TNS et la retraite. Cette alliance assez unique sur le marché envoie un signal fort au marché, à nos clients et partenaires. » ■

Vers un conseil « bionique »

CGPC (association française des Conseils en gestion de patrimoine certifiés), dont la certification est désormais inscrite au RNCP niveau 1 (master), organise sa convention annuelle le 26 juin prochain à l'Unesco, avec comme thème « Sur la voie du conseil patrimonial bionique dans l'intérêt du client ». La matinée sera consacrée à des conférences liées aux évolutions réglementaires récentes, notamment en termes de gouvernance produit, gestion des conflits d'intérêts et transparence des rémunérations, devoir de conseil et de suivi. L'après-midi, les participants pourront assister à des conférences métiers sur l'intégration des FinTechs dans les process, la dématérialisation ou encore les outils numériques d'aide au conseil. « Le conseil bionique signifie que le conseil du CGP peut désormais être augmenté par l'intégration du numérique et de process automatisés, précise Raymond Leban, président de CGPC. Avec l'inflation réglementaire, les professionnels ont tout intérêt à les intégrer dans leur organisation. »

→ Formation continue

Parallèlement, CGPC continue de proposer des formations tout au long de l'année à ses membres, également accessibles à l'ensemble des professionnels du patrimoine, et qui permettent de valider des heures de formation continue :

- le 14 juin est proposée une formation intitulée « opérations immobilières et SCI » (validant pour la carte T) ;
 - le 25 juin : « Approfondissement juridique et risques liés au crédit immobilier » (validant pour le statut d'IOBSP) ;
 - les 12, 13 et 16 juillet : trois formations en assurance-vie : la première sur les régimes matrimoniaux et la protection du conjoint, la deuxième sur le dénouement de la clause bénéficiaire et la troisième sur la transmission.
- D'ores et déjà, le prix de ces formations est fixé à 500 euros pour les certifiés et 600 euros pour les non-certifiés.